

Варонцов

4229

НАУКОВА БІБЛІОТЕКА ОНУ імені І. І. МЕЧНИКОВА



Шкафъ

Полка № 13

Воранцов
4229

DISCOVRS
DE L'ENTREE DV
ROY DE POLOIGNE FAICTE A
Orleans le vingtquatriesme iour
de Iuillet, mil cinq cens
soixante & treize.

AVEC

Les Harengues faictes à sa Majesté.

A ORLEANS,

Par Eloy Gibier, Libraire & Imprimeur de l'vniuersité.

M. D. LXXIII.

Avec Priuilege.



Est permis à Eloy Gibier,
Libraire & Imprimeur de ce-
ste ville d'Orleãs, d'imprimer
le Discours de l'etree du Roy
de Poloigne en la ville d'Orleans. Fait
le huietieme iour de Septembre, mil
cinq cens soixante treize.

Ainsi signé,

A L E A V M E.



A H A V L T, ET
P V I S S A N T S E I G N E V R,
MESSIRE FRANCOIS DE BALSAC
seigneur d'Entraigues, Baron de Mar-
couffis, & Bois mal'herbes, Cheualier
de l'ordre du Roy, Cappitaine de cin-
quante hommes d'armes de ses ordon-
nances, Bailly & gouverneur d'Or-
leans. N. R O V S S E A V. son tres-
humble seruiteur.



ON S E I G N E V R, si
les hommes doiuent aymer ceulx
que Dieu a cheriz, c'est à bõ droit,
que à l'exemple des Polonnois ho-
norants le tres-hault, tres-illustre, & tres-puis-

A. ij.

4
sant prince HENRY, Duc d'Anjou,
Auvergne, & Bourbonnois : du sceptre &
maniement de leur estat : La ville d'Orleans,
s'est euertuee le recueillir d'une celebre entree,
luy rendant tesmoignage d'une deuote volonte
& admiration conceue de ses rares vertus : Et
qu'en seblable ie m'efforce de ma part, vous re-
cognoissant nostre Bailly, & Gouverneur faire
offre de ce petit recueil que vous presete d'aussi
affectionnee volonte, que ie souhaite, Monsei-
gneur, auoir meilleur moyen de dedier plus di-
gne present à vos cheualeureses prouesses.
D'Orleans ce quinziesme Septembre. 1573.

5
EPIGRAMMA.

Quis nouus hic strepitus? qui tantæ molis honores?
Quo diffusa ruit gestitue erumpere portis,
Vnliquo visendi studio Aureliana iuuentus?

HENRICVM magnum, Valesi sanguine cretum,
Polonum regem (fœlix Polonia rege)
Suscipiunt, adeuntque, & tantis laudibus implent:
O tantis HENRICE vrbs dignissime princeps
Muneribus, tantoque vrbs maxima principe digna.
Tuq; etiam BALSACE, mei nunc carminis auctor
Digne Heros cui tantæ vrbs credantur habere.

O. F. P.

ALIVD.

Victorem toties quem vinci nescia Virtus
Extulit, hunc regno prospera fata beant.
Cuique triumphales sua gens decernit honores,
Extera regales hinc procul ecce parat.


A M. ROVSSEAV NO-
TAIRE ROYAL A ORLEANS.

E ne m'estonne Amy ROVSSEAV,
Si parles bien, & escriis mieux:
Ieune t'ont fait, boire au ruisseau
Du Caballin, les puissants Dieux.

S PERANS RESPIRO.


DISCOVRS DE
L'ENTREE DV ROY DE

*Poloigne faicte à Orleans le xxiiij.
Iuillet, 1573.*



A commune resolution est,
& à ce party consent Aristo-
te au second de ses Politi-
ques, que quād l'election des
Rois, se faict droictement, & comme il
est requis, se doit eslire, & choisir pour
Roy, le meilleur, & le plus heroic de l'u-
niuers: Assauoir celuy qui surpasse les
autres par actes louables, & vertueux ex-
ploiets: Ce que les Poloignoies ont tres-
prudemment imité, elizant en ceste di-
gnité Royale, & par vn commun suffra-
ge, & accord, le Tres-Auguste, tres-ma-
gnanime, & tres-excellent prince HEN-
RY, fils, & frere de ce Soleil Gaullois, Duc


A M. ROVSSEAV NO-
TAIRE ROYAL A ORLEANS.

E ne m'estonne Amy ROVSSEAV,
Si parles bien, & escriis mieux:
Ieune t'ont fait, boire au ruisseau
Du Caballin, les puissants Dieux.

SPERANS RESPIRO.



DISCOVRS DE
L'ENTREE DV ROY DE

*Poloigne faicte à Orleans le xxiiij.
Iuillet, 1573.*



A commune resolution est,
& à ce party consent Aristo-
te au second de ses Politi-
ques, que quād l'election des
Rois, se faict droictement, & comme il
est requis, se doit eslire, & choisir pour
Roy, le meilleur, & le plus heroic de l'v-
niuers: Assauoir celuy qui surpasse les
autres par actes louables, & vertueux ex-
ploiets: Ce que les Poloignoies ont tres-
prudemment imité, elizant en ceste di-
gnité Royale, & par vn commun suffra-
ge, & accord, le Tres-Auguste, tres-ma-
gnanime, & tres-excellent prince HEN-
RY, fils, & frere de ce Soleil Gaullois, Duc

8
d'Anjou, Auuergne, & Bourbõnois, &c.
Le constituât chef & administrateur de
leur prouince: Lequel le Roy des Roys,
Seigneur des Seigneurs, & duquel le
Royaume est eternal, l'a bié voulu benir,
& honorer par appennage de cest excel-
lent tiltre de Roy, & couronner son chef
precieux de la victorieuse branche de
verd Laurier, en remuneration des pei-
nes & laborieux trauaux qu'il a gayement
endurez dez l'aage de puberté, pour son
seruice, & entretien de son eglise: tous
reüssiz à la liberté de ce Royaume: De-
struisant en oultre de son glorieux braz
& roide, ce venimeux serpent dipsas, qui
auoit infecté & cõtaminé toute la Fran-
ce. Comme iadis aduint de ce petit ber-
gier Daud, ayant atterré ceste grande
masse de chair Goliath, qui intimidoit
de sa figure môstrueuse, l'exercite des Is-
raëlites: Et aussi de Scipion l'Africain, le-
quel apres auoir destruit & desmoli la
nou

9
nouuelle Carthage, & vaincu leur chef
Asdrubal, fut finalement couronné Roy,
& vne infinité d'autres que i'obmetz
pour euiter prolixité.

O BIEN heuree doncques & tres heu-
ree generation Poloignoise: De combien
estez vous cheriz du Dieu viuant, qui par
son instinct auez fait si sublime & salu-
bre election. Ne se pouuoit il recouurer
és autres natiõs quelque autre Roy, sans
en destituer nostre France? Non. Qui
est ce des humains qui l'equipolle en pie-
té, prudence, integrité, & magnanimité
de cœur? A vray dire ne s'en trouuera il
point, dõt la perfection de ses faiçts, ver-
tuz, & actes illustres est emprainte par
diuin caractere, voire au cœur des plus
loingtains, à fin que ne parle de nous, &
de nos proches voisins qui tous vnani-
mement l'auons, cõme aussi tous ses ge-
stes, en vne singuliere admiratiõ, & reue-
rence. Par laquelle election diuinement

10
faicte, nous est designé vne stabilité, & permanence de regne. Laquelle sera non seulement de son vivant au monde celebre, mais iusques a l'eternité des siecles, haultement extollée. Aquoy ie contemple l'idee, parfaicte de l'heur fatal des Poloignois, & leur foelicité future. Car heureuse trois & quatre fois se peut dire la terre qui est dirigee par monarques prudēs.

O R les habitans de ceste ville d'Orleās scachans ceste digne & meritee election, & que sa majesté retournoit saine, & sauf, du camp & siege de la Rochelle, où il a faict paroistre aux ennemis de la couronne Françoisē ce dict d'Homere.

- „ Mal-heureux est, & de la vie indigne,
- „ L'homme qui ayme vne guerre intestine:
- „ Et le mortel qui s'efforce contendre
- „ Contre son Dieu, par orgueil, ou enaie,
- „ Finist tres-mal, & abrege sa vie.

SE sont (di-ie lesdicts Orleanois) es-

11
iouis d'une si parfaicte alegresse, & courtoisie, que subit, & par le commandemēt du Roy de France nostre souuerain, & par la sapience signallee dudit seigneur heroic Baron d'Entraigues, preparez à faire entree & reception condigne à l'altesse Poloignoise: Laquelle Mōseigneur i'ay biē voulu epitomer, & descripre, pour la grauité des congratulations, harēgues, & oraisons faictes à son excellence, tant reluyfantes, que leur claire splēdeur faict du beau liz cognoistre la grandeur.

ET à fin d'effectuer ce que i'ay desseigné & d'ensuyure l'ordre brieuement, & en rōdeur, Est à entendre, que Messieurs les Escheuins, imitans la prōpte obeissance, dōt nos progeniteurs, & nous, auons cōtinuellement accoustumé d'vser enuers nos Roys, & pour ne manquer en rien de leur deuoir, scachans que ce victorieux DE VALLOYS s'approchoit d'eux,

B. ij.

12
auroient fait eriger (ainsi qu'il est ordinaire, & de louable coustume) vn somptueux theatre au Portereau de ladicte ville, auquel y auoit par bonne perspective artificiellement embrisé les compartimens, & deuises, tant du Roy nostre souuerain, de la Royne, de la Royne mere nostre Duchesse, que dudict seigneur Roy de Poloigne, garny de festons de verd Laurier, Palme, & Peuplier, pour en iceluy reposer sa Majesté, Monseigneur le Duc d'Alençon, Roy de Nauarre, Mes. seigneurs Prince de Condé, de Guise, & plusieurs Cheualiers, & seigneurs qui les assistoyent.

D O N C ce theatre & preparatifs paracheuez, si tost que le iour de ceste heureuse iournee d'entree cōmença à poindre, & à deschasser les vmbres de la nuit: Les tabours commencerent à battre la diane de tous costez, l'Artillerie de la ci-

13
tadelle à dōner en signe de resiouissance: Auquel reuil les habitās se sentans sommez de leurs bonnes volontez precedentes, & incredible desir qu'ils auroient ja cōceu de recevoir honorablemēt le Roy, fortēt de leurs logis: & asēblez monstrēt tous signes plains de ioye. Ce que dura par quelque bonne espace de temps.

S V R les dix heures du matin l'on bat aux champs: Au moyen dequoy chacun se trouue en son quartier, & rendez vous armé & vestu ainsi qu'auparauant auroit esté aduisé par les chefs. Oū les enseignes estans remplies de leurs hōmes, & apres leur auoir fait faire monstre, sortent sur le midy par le pont de la ville à enseignes desployees. Sur lequel pont font scopterries merueilleuses. Et finalement campent en vn champ à costé du faulxbourg appellé sainct Marceau.

P A R E I L L E M E N T, sortent les en-
B. iij.

14
fans d'honneur, Preuost des Mareschaux,
le Guet, Sergens, Messieurs de l'vniuer-
sité, & de la Iustice, Maire & Escheuins
de la ville, en l'ordre cy apres deduiet.

ET comme sur les trois heures, les en-
fans de la ville, campez cōme dessus, ap-
perceurēt que les enfans d'honneur les ve-
noyent saluer, soudain les Capitaines
mettent leurs soldats en bataille par l'ad-
uis de leur sergent Major: Et saluez qu'il
furēt par eux de pistolades, aussi-tost les
dits soldats resaluerent lesdits salutateurs
de harquebouzades si frequentes que
cinquante pas du lieu où ils estoient cam-
pez, l'air estoit si obscurcy de fumee, que
à grand peine pouuoit on veoir la clarté
du ciel. Quoy fait lesdits enfans d'hon-
neur se rengerent quelque peu à l'escart.

TOST apres s'aproche le Roy: Au
moyen dequoy est redoublee ladicte sco-
prie de tresbonne grace, & de vistesse

15
incroyable: continuee iusques à ce que
nouuelles furent au cāp, que le Roy estoit
au theatre susdit attendāt chacun passer.

Q V I causa que quelque temps apres,
& sur les quatre heures du soir passerent
pardeuant ledict theatre les dix compa-
gnies volontaires de ladicte ville en nom-
bre de quinze cens harquebuziers, bons
soldats, & en belle conche, de grace har-
die, & belliqueuse, cōduits par le seigneur
de Chastelliers, Lieutenant particulier au
Bailliage d'Orleans, Sergent Major, & de
leurs accorts Capitaines, la proesse des au-
cuns, & la valeur des autres, ie n'explique
a presēt, pour obseruer briefueté, lesquels
auoiēt seullement tiré de chacune de leurs
cōpagnies cent cinquante hōmes, faisans
ledict nombre de quinze cens. Et ne se
doit passer soubz silence, que les specula-
teurs iugeoiēt ledict sieur de Chastelliers
vn dieu Mars, cōcathenē avec Minerue:

Comme il est bien requis & decent qu'il y ait vne conionction & symmetrie entre eux deux: & que celuy qui se propose de suyure l'art militaire, s'en doit preualoir, & disposer, tout ainsi que fait vn potier de son argille: Tesmoing Alexandre le Grand domteur de l'vniuers, qui portoit l'espee d'Achiles ceinte, & se couchoit auict avec l'Iliade d'Homere.

SVIVIZ de huit vingt enfans d'honneur d'icelle ville adextres, disposés & gailards, vestuz vniformémēt d'un palto de velours verd, le pourpoint de satin blanc, doublé de toque d'or ou de taffetas iaulne, & d'une chausse prouençalle aussi de velours verd, enrichiz de passemens & forfileures d'argent, montez sur cheuaux turcs, barbes, genests & rousins, caparazonnez d'ornemens conuenables à telle célébrité, induits à ce faire pour le respect du Roy nostre souuerain, & naturel sei-

gneur

gneur, & de l'illustrissime profapie, maison, & couronne de France, subir son commandement (comme i'ay dit cy deuant) obseruant toutesfois vne modestie requise en toutes leurs actions. Et auoiet pour deuise en leur Guidon.

Non erunt honores vnquam fortuiti muneris:

C'EST A DIRE,

Le vray honneur qu'on acquiert par proesse,
Et d'un hault cœur, en vertu resident,
Triumphera, & florira sans cesse,
Sans qu'il soit dict acquis par accident.

EN apres suyuoit l'Vniuersité de ladite ville represētée par les illustres Docteurs Lecteurs, Professeurs & mēbres de l'Academie. Dont le splendide philologue, & de singuliere erudition, & doctrine, Messire Iehan Robert, Recteur, & Doyē d'icelle Vniuersité, & Conseiller du Roy au siege presidial d'Orleans, prononça elegamment à l'inuincible Cesar, la congratulation qui s'ensuit.

C. J.

S I R E deux causes peuuent faire penser, que nostre compagnie de l'Vniuersité de ce lieu, doibue estre des moins bien receuës, & moins volontiers escoutees de vostre Majesté.

L'VNE que nous semblons auoir peu de conformité, & approche, avec les nobles parties desquelles vous estes le plus recommandé. A sçauoir la proesse, & discipline militaire: l'autre que ne sommes en si somptueux, & magnifique appareil qu'il peut sembler estre requis. Quant au premier, tant s'en faut qu'il nous mette en aucun doute, qu'au contraire, nous fondons sur ce nostre confiance, voire certaine assurance, de ne faillir à estre des mieux accueillez, & plus agreablement oys. De tant que ce qui est dict communement, qu'il n'y a aucune conionction, ou alliance entre Mars & les Muses, les armes, & les lettres, doit estre rapporté aux troubles, cruaultez, insolences, & miseres, qu'il ne peut estre que la guerre n'attire avec soy, bien contraires à la tranquillité que les études requierent: Ou bien à la seule consideration des

soldatz, lesquels de tout temps il a semblé meilleur estre instituez & dressez, a sçauoir bien mener les mains, & estre exercitez en tout ce qui concerne l'industrie, & dexterité de corps, pour pouuoir executer promptement, & virement les commandemens & deliberations des Capitaines, qu'estre (hors leur but principal) afeneandis, & accasanez, sous couleur d'estude, & vouloir apprendre a faire les suffisans & subtilz. Car quant aux chefs, & principaux cōducteurs des armées, il se trouuera que de tāt qu'ils ont esté plus vaillans, plus ont esté amateurs des lettres, & plus ont respecté les personnes de sçauoir. Ce grand Pompee apres auoir subiugué le puissant Roy Mithridates, & conquis tout l'Orient, daigna bien sabbaisser tant, que non seulement il alla luy mesmes en la maison de Possidonius qu'il vouloit veoir pour l'estime de son erudition: Mais aussi estant venu iusques à sa porte, voulut que tous ceux de sa garde posassent bas leurs haliebardes, & marques de son pouuoir, en signe de submissiō, & re-

10
uerence. Celuy auquel tout l'Orient s'estoit de
fresche memoire soubsmis, ne plaignant soubs-
mettre sa grandeur pour un simple & pauvre
philosophe. Moins n'a esté faict par son victo-
rieux Iules Cesar en ce qu'il na pas reputé seul-
lemēt à grand hōneur auoir esté receu, & coopré
au College des Poētes de ce temps là (Ce qu'une
infinité de braues moindres que luy, eussent des-
daigné & mesprisé.) Mais aussi print bien en
gre d'y estre assis des derniers selon son ordre de
reception, & seance: Iagoit que hors ledict lieu
il n'appartiensist à aucun marcher deuant luy.
Combien d'actes tels se peuuent remarquer en
Scipion l'Africain, n'ayant peu mieux demon-
strer en quel pris il auoit les personnes de lettres,
que par ce que mourant, il n'ordonna qu'autre
statue fust posée sur sa sepulture, que celle de En-
nius, l'ayāt en cela preferé pour le respect de son
erudition, à son intime amy Lælius, & infiniz
grands & excellens personnages, desquels Rome
estoit lors remplie. Plus encores pouuōs nous dire
de Alexandre le Grand, Roy de Macedoine,

21
ayant tenu si grand compte des œures d'Ho-
mere, que quand on luy eut apporté l'escrin le
plus precieux qui fust entre toutes les singulari-
tez de Darius Roy de Perse, apres s'estre enquis
de ses plus fauoriz, que c'est qu'ils pensoient
mieux meriter estre gardé en si riche coffret: Il
,, declara de sa part, qu'il n'estimoit y auoir
,, chose au mode plus digne d'y estre po-
,, sée, & cōseruee, que l'Iliade d'Homere.
Oltre defera tousiours tāt à son precepteur A-
ristote, que mesmes au plus fort de ses affaires, il
ne delaisa onques à luy escrire ordinaiemēt de
sa propre main, desquelles lettres entre autres se
retrouue encores à present vne remarquable en-
ce que iceluy se plaignant de ce que sondict pre-
cepteur auoit mis en lumiere aucuns liures con-
tenans le principal de ce qu'en sa ieunesse il luy
,, auoit enseigné: Dequoy (dit il) pourrons
,, nous cy apres exceller par dessus les au-
,, tres, quand tu auras publié & faict cō-
,, mun tout ce que nous auons appris de
,, toy? Saches que i'ay trop plus cher sur-

„ passer les hommes par erudition, & do-
 „ ctrine, que par grandes, & puissantes
 „ armées. Et pour ne nous arrester aux exem-
 „ ples externes, qui à peu mouuoir en ceste anti-
 „ quité encores toute barbare, le plus grand con-
 „ querant de tous nos Roys Charlemagne, à in-
 „ stituer les deux plus anciës & principaux estu-
 „ des de la France, en la ville de Paris, & en ce
 „ lieu d'Orleans, que l'estime qu'il auoit des hom-
 „ mes de sçauoir? Desquels il vouloit en ces deux
 „ lieux disposer deux differentes pepinieres pour
 „ en mieux peupler ses pays? A qui a esté conse-
 „ quemment mieux deuë la restauration & ad-
 „ uancement des lettres, & langues, qu'à ce grād,
 „ & magnanime Roy François, vostre ayeul,
 „ ayant laissé en doute lequel estoit le plus loua-
 „ ble en luy, ou la proesse (de laquelle uiuant il a
 „ surpassé tous ceux de son aage) ou l'erudition &
 „ sçauoir: Mais pourroit on remarquer en toute
 „ l'antiquité prince ayant plus pris de peine, &
 „ moins plainct la despense à rechercher curieuse-
 „ ment les liures des bons Autheurs de toutes lan-

„ gues, non seulement par la Grece, mais aussi par
 „ tout le leuant, voire iusques en Egypte, qu'a
 „ fait vostre tres illustre bisayeul maternel, le
 „ grād Laurent de Medicis, ou qui ait plus fauo-
 „ rizé, respecté, soustenu, & entretenu les person-
 „ nes doctes, qu'il a fait? Qui est d'habondant
 „ une autre cause laquelle nous doit asseurer, que
 „ vostre inclination naturelle, de quelque part
 „ qu'elle soit deriuee, ne peut tendre qu'à nous re-
 „ cepuoir agreablement. Outre ce, que nous sa-
 „ chās que n'estes pour estre inferieur aux susdicts
 „ Monarques, & vaillans Capitaines, veu les
 „ grādes proesses, & victoires lesquelles en la pre-
 „ miere fleur de vostre aage, vous ont rēdu sur tous
 „ florissant: Nous ne pouuons douter, qu'en suiuant
 „ vos semblables, ne soyez pour prēdre en la meil-
 „ leure part ceste congratulation nostre, du bon
 „ heur aduenü premierement de vostre tres desirē
 „ retour en bone sante: Puis de la double conque-
 „ ste par vous heureusement faicte: l'une par la
 „ reduction des rebelles a l'obeissance deuë, l'autre
 „ par la renomēe de vostre vertu, ayant tellement

rauy en admiration ceux iusques ausquels elle
a penetré, que nous voyons les plus esloignees, &
puissantes nations, vous presenter volontairement
la domination sur eux, à laquelle les plus grands,
& puissans Monarques, par leurs pratiques, &
menees n'ot peu atteindre, & moins encore l'eus-
sent peu, ou pourroyent faire par force d'armes.

L'AUTRE cause pour laquelle l'on estime
que nostre veüe ne vous doive estre aggreable
pour le peu de magnifique appareil de nostre
compagnie, est celle laquelle nous doutons enco-
res le moins, estans bien certains que la pruden-
ce de laquelle à bon droict estes renommé, ne
peut permettre que vous arrestant à l'apparen-
ce exterieure, & à ce qui reluist seulement,
vous mesprisiez de prime face ce qui est moins
apparent, premier qu'auoir bien sondé, & co-
gneu quel il est: Il n'est à dire qu'un vaisseau
bien qu'il soit tout d'or, esmaillé, & façonné le
mieux du monde, ne puisse contenir dedans soy
choses encores plus excellentes qu'il n'est, com-
me peuent estre senteurs, & compositions ex-
quisés

quisés, baulmes & unguents de grande vertu,
pierres precieuses. Ainsi pour apparoir l'opu-
lence de ceste ville si grande en toutes ses autres
parties, tant bien, & richement ornees, (ce qui
testifie partie de la louange deuë à ce sage &
vaillant Cheualier Monseigneur d'Entraignes
nostre Bailly, & Gouverneur, les ayant par sa
prouidence, industrie, & vigilance, telles con-
seruees en temps dur & calamiteux, duquel à
ceste raison, nous, & nostre posterité, ne tairons
iamais la gloire.) Il ne delaisse y auoir au dedàs
d'icelle choses moins reluyfates en apparece, &
toutesfois plus estimables, que ne sont toutes les
richesses & l'or de ce monde. Et qui a-il plus à
priser que science, non d'une Rhetorique bauar-
de, d'une Poësie lubrique, d'une Philosophie ne
profitant de rien au bien & conseruation de la
societé des hommes? Mais celle sans laquelle les
republicques & monarchies, ne peuent aucune-
ment subsister: Telle qu'est la discipline ciuile &
legale de laquelle, à nous comise pour enseigner
avec authorité publique, nous representons &

26
Soustenons la dignité: laquelle ce diuin Platon a
voulu nommer discipline Royale, non seule-
ment pour son excellence, & ce qu'elle est conue-
nable aux Roys, & grãds seigneurs: Mais aus-
si par ce qu'elle est le puiot, & fondement ne-
cessaire de tous Royaumes; suiuant ceste propo-
sition tenuë de bien grande anciennete; Que
de gouverner vn Royaume sans Iusti-
ce, il ne seroit possible non pas à Iupiter
mesmes. Que de ceste Iustice nous soïos le semi-
naire, non pour la ville, ne mesmes pour la Fra-
nce seule: mais pour tous les pays de la chrestien-
te, vostre Maïesté l'eust peu trop plus claiement
reconnoistre, si ceste sienne entree eust esté aduan-
cée au tēps que les estrangers ont peu resider sans
molesté en ce lieu pour cause d'estude: De tant
qu'elle nous eust peu veoir accōpagnēz de nom-
bre, non seulement de Flamans, Holandois,
Anglois, Escossois, & Allemans: Mais aussi
de vos proches voisins Pomerans, Sylesiens, Bo-
hemes & Moraues, iusques à voz subiects tāt
du fond de Poloigne, que principalement des

27
pays adioincts Dantiscans, Prussiens, & Lio-
niens, desquels pour le renom, & celebrité de no-
stre republique litteraire, nous sommes assurez
d'auoir tousiours la plus part de ceux qui passe-
ront en la France pour cause d'estude. De façon
que quād à vostre souhait Dieu vous aura con-
duict sain & sauf en vostre maison Royale,
vous y trouuerez la memoire de l'Vniuersité
d'Orleans, seconde fille des Roys vos treschre-
stiens progeniteurs, plus empreinte es cœurs des
premiers de vostre Iustice, & Conseil, que d'ex-
cellence quelle qu'elle soit au dedans des meil-
leures villes de la France. Vous y trouuerez (di-
te) tant ieunes qu'anciens faisans grande gloire
de se pouuoir dire Docteurs, ou du moins Li-
cenciez de l'Vniuersité d'Orleans, d'en pouuoir
monstrer noz lettres & tesmoignage. Au moyen
dequoy ils soient receuz à tenir les magistrats,
dignitez, & charges du pays. Et de tant se sen-
tiront ils plus heureux d'estre sous la dominatiō
d'un tel prince, qu'ils entendront n'estre moins
louable pour sa prudēce que sa proesse, ne moins

28
amateur des études & de Iustice, que du faict
des armes, des personnes doctes, que des grands
guerriers: comme vous en auez donné bonnes
arrhes & bonnes enseignes, es lieux de deça,
qui sont sous vostre domination, lesquelles voz
vertus rares, nous prierons l'Eternel vouloir con-
tinuer en vous, & prosperer toutes voz actions
à son honneur, & gloire: & conseruation de
l'Eglise Catholique, iusques à bonne & heu-
reuse fin.

APRES ladicte Vniuersité marchoit
le Preuost des Mareschaux, accompagné
de son Lieutenant, & Archers, reuestuz
de leurs hoquetons de liuree, armez &
montez à l'aduantage.

S V I V I du Capitaine le Roy Cheua-
lier du Guet d'icelle ville, monté sur vn
genet, lequel d'vne singuliere grace, &
de vray Capitaine, avec son Lieutenant
conduisoit les trente archers, vestuz d'vn

29
mantil selon l'vsage du temps: au milieu
duquel estoit empreinte tant deuant que
derriere vne estoille orangee: La plus grã
de partie desquels portoient morions &
harquebuzes dorees: & le reste hallebar-
diers, avec le corps de cuirasse & habit
de teste.

T A L L O N N O I E N T ledict Guet les
Huissiers & Sergens dudiect Bailliage, &
Preuosté, vestuz à la soldade, ayans cha-
cun la hallebarde: & portans deuant eux
vn escusson de trois fleurs de lys suyuant
l'ordonance.

P V I S venoient à cheual avecques houf-
fes, l'Audiencier du siege Presidial, ayant
en sa main dextre vne baguette semee de
fleurs de lys: Les Greffiers Ciuils, & Cri-
minels, accoustrez d'habits honnestes &
decents à leurs estats: Lesquels estoient
suyuiz de messieurs les President, Lieute-
nãs criminel, & ciuil, Preuost, son Lieute-

30
nant, reueftuz de leurs robbes longues de
fatin, & de damas, les Conseillers Magi-
strats dudict siege Presidial, de taffetas: &
les deux Aduocats, & Procureur du Roy,
de mesmes que lesdicts Conseillers.

P O V R tout lequel corps de Iustice, le
sieur Aleaume, Escuyer, seigneur de Ver-
neuil, President, & Lieutenant General
audit Bailliage, homme d'une singuliere
eloquence, accompagnee de grande gra-
uité portoit la parole. Lequel venu de-
uant le Roy avec les dessusdicts, meit, vn
genoil en terre: & apres que donné luy feut
signe qu'il se leuaft, dist en ces termes.

S I R E, par les contraires affections qui se
combatent en nos ames, nous esprouuons estre
vray le propos du poëte Homere, qui dit, que
Dieu donne, & distribue aux hommes, par égalle
mesure, les biens, & les maux, les plaisirs, & les
douleurs, les ioyes, & les tristesses: A ce que le

31
trop grand excès de l'un n'estant moderé & re-
duict à vne salutaire mediocrité par l'oppositiō
de son cōtraire: n'engendre en nous, ou vne in-
supportable arrogance, ou vn miserable desef-
poir. Cela disons nous, par ce que i'açoit que cō-
me naturels François que nous sommes, ne desi-
rans rien tant que l'accroissement continuel des
prosperitez, honneurs, & grandeurs, de la mai-
son de France: nous sentios en nos cœurs vne in-
dicible ioye, de veoir vostre Majesté honoree
d'un tiltre de Roy nouuellement acquis, mais pie-
ça merité. Et que le lustre brillât de voz vertus
s'estant eslançé comme vn esclair d'un bout de
la terre à l'autre: ait esmeu vne nation si loing-
taine à se venir volontairement, voire avecques
hübles & sollicitieuses prieres, submettre à vostre
obeyssance. Si est ce que considerant de l'autre
part, que à ceste occasion nous sommes menassez
de perdre bien tost le fruct de vostre presence:
nous ne pouuons tant faire, que ceste ioye ne de-
meure plus que à demy estainte, & amortie en
nous, par l'apprehension de la prochaine tristesse

32
qui la suit. En mesme maniere quand ce grand
Hercules domteur des monstres de la terre, fut
pour la iuste recompense de ses traux, receu au
nombre des Dieux: ne faut pas douter que les
hommes, (encores que ioyeux ils fussent de l'hō-
neur qui luy estoit fait) ne sentissent pourtāt un
extreme regret, & desplaisir, ne voyant plus
parmy eux leur inuincible protecteur & defen-
seur: Et que la terre mesme ne feust aucunemēt
enuiense contre le ciel, le voyant enrichy, & pa-
ré de sa plus precieuse despouille. Ceste cōparai-
son veulx je bien faire de vous, Sire, à ce grand
prince la sans craindre qu'elle soit trouuee ine-
galle: Si ce n'est peut estre, de la part de luy, point
n'estre ses œures entieremēt correspondātes à la
grandeur & excellence des vostres. Car que fit
il iamais de plus grand que d'auoir combattu, &
desfaict le serpent Hydra? Lequel s'il en faut
croire les Poètes estoit rendu plus fort, & plus
puissant, par ses propres playes, & naureures.
Et quel monstre estoit cestuy la, cōparé à celuy
que vous auez, dez vostre premiere, & plus tendre

33
dre ieunesse si hardimēt assailly? si vaillamment
combattu? Et si heureusement surmonté? le dy,
Sire, ce monstre horrible, & cruel de guerre ciui-
le, qui auецques un nombre infiny de fortes &
puissantes testes, dez & depuis dix ans en ça, ne
cesse d'infester la France, tant de fois reuersé,
tant de fois releué? Lequel neantmoins, nous
voyōs aujourd'huy par vostre incōparable ver-
tu, assiste de la toute puissante grace, & bonté
de Dieu, (cōpaigne indiuisee de tous vos magna-
nimes actions) estre pour la derniere fois, de tous
poincts terrassé, & abbatu pour iamais plus ne se
resoudre. C'est donc à bō droict, Sire, que vous
estes aujourd'huy cōme Hercules, receu au nom-
bre des Dieux: c'est à dire au nōbre des Roys,
lesquels pour ceste souueraine authorité, & puis-
sance qu'ils tiennent, & excercēt entre les hom-
mes par commission & delegatiō de Dieu, sont
dicts & appelez Dieux, mesmes en l'escripture
sainte. C'est consequemēt à tresbonne & iu-
ste occasion, que nous nous sommes disposez, &
preparez à toute resiouissance & allegresse: &

E. j.

non nous seulement, mais toute la nation Françoise, comme celle qui plus que nul autre se complaist, & delecte en la prosperité de ses princes. Mais non pourtant ne se peut, cōme i'ay dict, la douceur de ceste ioye escouller en nos cœurs, sans y apporter autāt, ou plus d'amertume, pour l'inconsolable regret qui nous vient saisir, quand nous sommes contrainctz de penser, que le plus beau, & le plus excellent ornement de la Frāce, s'en va pour enrichir, & bienheuter une nation estrangere. Me pardonnent les Pollonnois de ce mot. Car puis que tant est que voulans par eux edifier une race de Roys excellēte sur toutes autres, ils ont esté si prudens, & si aduisez, que de choisir le complant de France, a Dieu ne plaise, que ie leur porte enuie de ce bon heur, qu'eux mesmes par leur prudence se sont acquis & procuré: Mais biē voudrois que la fœlicité qui leur vient, n'apportast point tant de diminution à la nostre. Or Sire, pour diuertir autāt que possible nous est, ce triste & ennuyeux souuenir mal conuenāt à la celebrité de ce iour: Nous conuertirōs

nostre propos à ce grand Dieu des Dieux, ce grand & souuerain Roy de tous les Roys, le suppliant de tous nos cœurs & affections, que comme par sa diuine prouidence, disposant toutes choses en douceur & suauité, il luy a pleu en iuste loyer, & guerdon de vos laborieux seruices, faiçts à luy, & à son Eglise, decorer vostre chef d'une courōne Royale, si belle, & si grande: Il luy plaise aussi par sa bonté l'asseurer maintenir, & conseruer, à vous & à vostre noble, & illustre posterité, à treslongues annees. Chose non moins esperee, que desirée de nous: si tant est, que les Royaumes, & grandes seigneuries, acquises par la volōtaire submission des subiets, conduits & poussez du seul respect de la vertu, sont ordinaiemēt plus stables, plus fermes, & plus durables, que celles qui sont cōquises à forces d'armes. Et lesquelles consequemment, ne se peuuent retenir, & conseruer, que par la mesme force & violence. Nous le supplirons aussi, que le tige de ceste heureuse race le Roy nostre souuerain seigneur, & tous les branchages qui en

sont yssus & procedez, puissent tellemēt prospere-
 rer, croistre, & foisonner, que l'on puisse encore,
 & bien tost, veoir ce que autrefois s'est veu au
 grand honneur & gloire de la nation Française.
 Tous les plus grands plus eminentz, & signalez
 Royaumes de la terre, estre cōmandez, regis, &
 gouvernez, par Roys, & princes, yssus du sang
 de France, & que le lys d'or, ceste belle & excel-
 lente fleur, au pres de laquelle toutes autres sont
 moins que espines: puisse encores extēdre ses ra-
 cines deçà & delà la mer, & par tous les en-
 droictz de la terre habitable. Et ce, si fermemēt
 & si auant, que ce soit pour y demourer à toute
 eternité. Ce que nous ne desirōs point, plus pour
 nostre parfaict contentement, & satisfaction:
 (Combien que pour cela le desirons nous) Que
 pour le bien, & profict de tout le monde uniuersel,
 qui de meilleurs, plus iustes, & plus debon-
 naires princes ne peut receuoir commandement.

A P R E S T E, Sire, nous vous offrons, ce
 que pieça, & naturellement est vostre. C'est-as-

sauoir, nos cœurs, & affectiōs, que nous vouons,
 dedions, & consacrons au seruice de vostre ma-
 iesté, pour en disposer, pres, & loin, selon vo-
 stre bon plaisir à toutes occurrences, & occasions.

S V R si peu de disertes parolles, & gra-
 ues sentences, l'on peut aisement asseoir
 solide iugement de la grādeur, & suffisan-
 ce dudiēt sieur President: La prudence,
 integrité, & debōnaireté duquel, est à vn
 chacun admirable. Tellement que tous
 ceux qui le cognoissent, ne luy peuuent
 bailler moindre epithete, que de l'appel-
 ler B O N I V S T I C I E R, & dire de luy,
 ce que le pere d'eloquence attribue au iu-
 ge prudēt, & droicturier: *Habet in consilio*
legem, fidem, religionem & aequitatem. Tant à
 cause qu'il est en toutes ses actiōs droict,
 iuste, & clement à l'endroict des innocēs:
 Que seuerē aux delinquans: Aymant sur
 tout pieté, vnanimité, & concorde. Que
 si d'auenture suruiēt quelque contētion

E. iij.

38

entre les habitans, Il est vigilant, industrieux, & puissant en conseil, pour aussi tost la vuyder, & reduire les parties à beneuolence, & amitié. Chose à la verité tresdigne d'estre par tous officiers imitee. *D'autant que toute Republique vient en ruine si les citoyens ne sont vnis par amitié.*

A P R E S suyuoit le Capitaine de la cinquantaine d'icelle ville, accompagné de ses cinquante archers, portât chacun vne hallebarde doree, reuestuz de hocquetôs de leur liuree ordinaire, iaulne & rouge argentez, aux armoiries de la ville, qui sont trois fleurs de lys, & au dessoubz trois cœurs de lys. Armoiries vrayement conuenables & iustement attribuees à icelle pour bon respect signal, & heurt fatal. Car à sincerement dire, elle est le cœur de France. (Cœur di-je) non tant pour la situation, que pour estre au desir du cœur du Roy, pour l'inuiolable loyau-

39

té, & fidelité, qu'elle a tousiours porté à ses Roys. Et si d'auenture quelque Momus, pour honnir par son mesdire l'honneur de ceste ville, obijçoit les deux surprises aduenuës, l'vne 1562. & l'autre 1567. l'employe pour responce, le cartel cy apres inseré, F I D A M E O S &c. D'auantage elle est le pourpris ouquel ce prestant F L E V R O N R A D I E V X à pris (de la tige d'or des D E V A L L O I S) sa Royale splendeur exaltee pour l'influence de ses vertus par tout l'vniuers. De laquelle ceste ville, sa Majesté estoit au precedent Duc. Ainsi que ce bon Roy Loys x i i. succeda à la Couronne estant lors Duc d'icelle: Heureusement destinee en Duché, au i i. fils de France. Les singularitez, & antiquitez de laquelle ie d'escriprois, n'estoit que l'vn des plus rares & exquis personnages d'icelle, m'a preueni en c'est endroit.

40

P *v* *r* *s* marchoiēt Mefsiieurs les Maire,
& Efcheuins d'icelle ville vestuz chacun
d'vne robbe de velours noir, selō leur ac-
coustumee vſance, vraz œconomes &
peres de patrie (Tels & à bon droict ie les
puis nommer) A cause qu'ils dirigēt tref-
prudemmēt leur viſee au ſeul but de l'uti-
lité publique, & à immortalizer & perpe-
tuer la fidelité, reſpect, & obeiffance que
doit ladite ville au Roy noſtre ſouuerain
ſeigneur, & à honorer ſa Maieſté, & la
ſacree ſemence du lys Gaulois, Aſiſtez
des officiers de leur hoſtel commun, &
de grand nombre de notables habitans
de ladicte ville: Pour tous leſquels le ſpe-
ctable Iuriſcōſult & ancien Aduocat d'i-
celle M. Iehan Mallaquin à rhetorique-
ment adreſſé ſon oraiſon aupreux & tres
indomtable H E N R Y, en telle façon:

S I R E, ſi ie voulois entreprendre digne-
ment exprimer, & declarer vos Heroïques

vertus

41

vertus & louanges, ſe ſeroit faire choſe à moy
impoſſible, & en tout & par tout excedente la
capacité de mon eſprit: Mais ſi donner teſmoi-
gnage de cœur bien affectionné ne doit eſtre im-
puté à blaſme, nul (ſ'il n'eſt iuge inique) ne me
condamnera de temerité ſi ie ne delaiſſe ceſté
charge à autre, qui mieux que moy, pourroit cō-
tenter la grandeur de tel affaire. Et me ſuffira
pour le preſent, dire, & recognoiſtre, que l'al-
teſſe & ſplendeur de voſtre Maieſté, non ſeul-
lement a penetré, & eſt paruenüe iuſques aux
externes nations, mais auſſi a volle par tout
l'uniuers: Et pour ſingulier & exquis teſmoi-
gnage parlera pour moy la preéleuë & admira-
ble election faiçte de voſtre dicte Maieſté par
les Polonnois: pour eſtre leur Roy au lieu du
Sereniſſime Sigismond Auguſte, venü que
ſelon le recit des anciens hitoriographes, tou-
tes elections des Roys faiçtes audict Royau-
me, ſe trouuent reſtrainçtes à la loy introduicte
de la natale douceur de la patrie, qui retient, &
embrasse le ſien pluſtoſt que l'eſtranger: Selon

F. 1.

42
laquelle loy furent esleuz les premiers Roys de
Poloigne, Ladislaus, Casimir, & autres subse-
quens Roys issus de mesme nation Polonnoise.
Mais vous, Sire, entre les de Vallois excellem-
ment vaillāt, & entre les de Gaullois tres-belli-
queux, & magnanime, auez esté en vostre ab-
sence, esleu par les Polonnois leur chef & Roy:
Chose admirable: Car les Polonnois s'esgayant
& tirant à liberté ou plus tost sortant aucune-
ment des liens de la prescrite forme d'election,
se sont à l'imitation de la mouche mellifluë, ar-
restez au cœur du lys, & thym aromatisans, du
pourpris de la France, ouquel ils vous ont choisi
esleu, & recueilly pour tressuaue & odorife-
rante fleur. Et si ceste immutation d'election se
trouue faillir par la confusion antique des Roy-
aumes de D'almatie ou Vnguarie & Boesme,
i'auray recours à la plus certaine raison de vo-
stre election: Qui est qu'elle est descendue & a
esté transmise du ciel en terre, pour miraculeuse-
ment vous veoir prosperer, & regner sus tāt de
peuples, que vostre seule Royale vertu vous a

43
renduz subiects. Les louables mœurs des Polon-
niens nous donnent & à tous les François singu-
liere ioye & alle gresse de vostre election. Car
les escripts tant anciens que modernes, font foy
que ceste natiō populeuse, belliqueuse, & riche,
poursuit de si feruente amour son Roy, & en est
à proprement parler, si ialouse: Qu'elle a diuise
son Royaume en quatre regions, & prouinces,
pour paregales parties de chacune annee, veoir
& saluer son Roy, & subir ses commandemēs?
Les Roys Polonnois ont tiltre esgal aux Roys
Treschrestiens, & n'ont le plus souuent guerre,
que contre les Scythes, ou Tartares, & Mosco-
uites infidelles. Ce qui nous faiēt, & à tous Frā-
çois constammēt soustenir, enuers & contre tous,
que les Polonnois n'ont peu faire, meilleure, ne
plus asseuree election d'homme viuant, que de
vous, qui estes yssu des Roys de Frāce treschre-
stiens, & de main en main auez receu le tiltre
& caractere de Treschrestien, qui auez audit
tiltre singulierement dressé, & conformé toutes
vos actions: En sorte que à tous François auez

seruy de lumiere aussi fulgète, que celle du chan-
delier sacré. Et pour ces causes le Roy des Roys,
vous a doté de si signalées vertus, & proesses,
que vous avez brizé, & rompu la teste, aux ser-
pens, Hydres, Chymeres, & aux monstres ter-
ribles, qui s'estoyent esleuez en la France pour
effacer ce tiltre de Chrestienté, & avez esté le
braz droict, & roide pour aneantir les ennemis
de la France, qui vouloient troubler l'estat di-
celle. Avez aussi employé toutes vos forces, pour
soubz l'obeissance de nostre Roy, treschrestien
vostre frere, & dont estes Lieutenant general,
nous faire redre pacifiques: Dequoy vous avez
acquis los immortal. Et est & sera la Frãce per-
petuellement obligée à vostre Majesté. Mais,
Sire, quand d'autre part, nous venons à reuo-
quer en memoire tous les bienfaicts que la Frã-
ce a receuz de vous en si grãde abondãce: Mes-
mement nous habitans de ceste ville & Vniuer-
sité d'Orleans, & que maintenant nous voyõs
vostre partemēt préparé, pour faire demeure en
si lointain Royaume: Cela nous apporte incre-

dible tristesse: Car nous auions en toutes sortes
d'affaires, & afflictions, & à toutes heures, re-
cours à vous qui estiez (apres nostre Roy,) se-
cond port de refuge, où nous fichiõs nos anches.
Et iamais vostre debonnaireté ne nous a man-
qué. Ceste seule esperance nous nourrist, & cõ-
forte, que l'amour dõt vous nous poursuiuez dez
vos premiers ans, a faict si profondes racines en
vostre cœur Royal, que nulle distãce des lieux,
tant soit grande, ne vous pourra separer d'auec
nous. Dequoy, Sire, nous supplions humblemēt,
vostre Maiesié, qu'il vous plaise nous retenir à
iamais pour vos mieux affectionnez, & loyaux
seruiteurs, & subiects. Et auant vostre parte-
mēt, nous faire tenir place au meilleur endroit
des cœurs de nostre souuerain Roy, de nostre
Royne tres-Auguste, de nostre souueraine dame
& Duchesse, de nos Seigneurs, & Dames, vos
freres & sœurs: Et generalement de tout le no-
ble sang Royal. Quoy faisant, Sire, nous serons
de plus en plus, tenuz à prier Dieu, pour vostre
Royalle Maiesié, prosperite, & santé.

CESTE oraison parachuteuee, le si-
gnallé Maire de ladicte ville, auroit pre-
senté à son altesse, comme Lieutenant
General de la Majesté souueraine son
frere, representant sa personne en tous
ses pays, terres, & seigneuries de son o-
beissance, les clefs, & toute submission ci-
toyène d'icelle ville: Lequel d'une grauité
tres-auguste, & selon sa naturelle inclina-
tion, les auroit remerciez, & delaiué les
dictes clefs, es mains dudiect Maire: Disant
que la fidelité desdicts habitans acquise
d'antiquité, estoit assez cogneuë au Roy
son frere, laquelle demoureroit pour eter-
nel heritage à nous, & à nostre posterité.

INCONTINENT apres le Roy des-
cendit dudiect theatre, & monta à cheual,
pour entrer en ladicte ville, à l'entree de
laquelle luy fut présenté vn Daiz, souste-
nu par quatre desdicts Escheuins.

ET comme il estoit sur le pont d'icelle

ville, commencerent à iouer vne grande
quantité d'Artileries, qui estoient sur le
bord de la riuere. Lesquelles furent sou-
uent, & habillémēt chargees, & deschar-
gees. Chose à la verité qui apportoit vne
grande admiration aux spectateurs.

A INSI dont entrant le Roy en ladi-
cte ville, accompagné de Monseigneur
le Duc d'Alençon & du Roy de Nauarre
ses freres, & desdicts Princes de Condé,
de Guise, des Cheualiers, & Seigneurs
de leurs suites, & aussi desdicts Maire &
Escheuins: Trouuerent les ruës tappissées
de tres belles, tres-riches, & somptueuses
tapisseries, & bordees de toutes sortes de
personnes: Lesquels demonstroient en
leurs visages, & par leurs contenance
estre ioyeux: De ce principalement, qu'il
auroit pleu à Dieu le createur, leur faire
ce bien, & octroyer c'est heur, de veoir la
Majesté d'un tel Roy, reuenu d'un lieu

plein de dangers : Desquels toutesfois il auroit esté preserué par le Roy des Roys : Lequel ne delaisse iamais les siens, ains les a chers, comme entre nous humains auons precieuse la prunelle de nos yeux.

ET finalement sa Maieité fut conduite en tel ordre iusques à l'Eglise Cathedrale de Sainte Croix, où l'Illustrissime & Reuerendissime Prelat, Milsire Mathurin De la Sauflaye, Conseiller du Roy nostre fire, Euesque d'Orleans, a d'vne grauité episcopalle, faict, au prælustre Roy de Poloigne ceste oraison.

SIRE, nous auons des tesmoignages fort illustres de l'escripture sainte, & d'autres histoires anciennes, que quand nostre Seigneur, a voulu dresser l'œil de sa clemence sur son peuple qu'il a veu affligé, il a suscité des princes heroïques, pour les deliurer de l'oppression & violence des tyrans: Comme il est escript au troisieme chapitre d'Exode. I'ay veu, dict nostre Sei-

gneur

gneur à Moÿse, l'affliction de mon peuple en Ægypte, ie suis descendu pour le deliurer: Ainsi par le commandemēt de Dieu les Hebreux furent retirez par ce Moÿse de la seruitude de Pharaon, par le passage de la mer rouge: Depuis Iosué son seruiteur, les ayans introduits en la terre de promission, Gedeon, Iephthé & Sanson, Capitaines trespieux les ont preseruez des incursions des Cananeens: Ausquels ayant succédé ce grand Roy, & prophete Dauid, vainquit en singulier combat cet outreuidé geant philistin reformidable aux bandes d'Israël qui desfioit l'armee du Dieu viuant: Et infinis autres bons Roys, & cōducteurs de ce peuple que i'obmets pour briefueté, qui ont osté l'idolatrie, & restitué le pur seruire de Dieu, & doctrine sincere de ses prophetes. Specialement ce bon Iosias qui fit lire publicquement dedans le temple de Salomon, le liure du Deuteronomie. Apres la transmigration de ce peuple pour ses pechez en Chaldees, & Mesopotamie qui pour lors estoit regie par Nabugodon-

50
nosor Assyrien, nostre Seigneur a inspiré le cœur de Cyrus Perse en ainsi qu'il est escript, au premier liure, & chapitre d'Esdras, & quarente cinqesme de la prophetie d'Isaie, pour les remettre en leurs biens, & liberté. Et si nous voulons passer plus outre, & considerer quel a esté l'estat de son Eglise, depuis son incarnation, il est assez notoire comme il a produict & esleué un Constantin, fondateur du temple ouquel nous sommes. Des Theodoses, & autres Empereurs Chrestiens, qui ont maintes fois renuersé la fureur & cruauté des tyrans, & barbares, qui impitoyablement persecutoyent ses membres. Et sans chercher des exèples plus loin: N'auons nous pas eü en nostre France un Charlemagne, des Loys, des Philippes, des François, des Henry, & des Charles, de ceste grande & heroïque maison de Vallois dot vous estes yssu? Qui avecques une prestance, valeur, & proesse incomparable de cœur inuincible, ont purgé, & extirpé les erreurs, & fauses doctrines, qui retardoient le cours de son Euangile? Mais que

51
diròs nous des Roys de Poloigne auxquels vous succedez? Leurs annales portent que depuis six cens ans, qu'ils ont receu la lumiere de l'Euangile, & de la foy Chrestienne, iamais ne se sont desuoyez de leur religion. Le zele, & la pieté d'aucuns a esté si feruente, que le Cardinal Osius Euesque de Vermiese en Poloigne homme de rare erudition, & de vie exemplaire, diét en ses escripts, que defunct Sigismond, Roy de louable memoire, & ses ayeulx, ont eü l'amour & la crainte de Dieu si auant emprainte en leurs cœurs que l'ambition & accroissement de leurs estats ne les ont iamais peu fleschir ny demouoir. Que Ladislaius ayeul dudit Sigismond ayant une fois esté élu Roy de Boësme, (qui nouvellement par l'induction des heretiques, s'estoyent separez de l'Eglise Catholique,) respondit ouuertement aux ambassadeurs dudit Boësme qui luy estoient venus congratuler son election, & apporter son sceptre: Qu'il n'estoit pas deliberé d'accepter le gouuernement d'un peuple qui s'estoit si teme-
G. ij.

52
rairemēt fouruoyé, fil ne vouloit abiurer
sa doctrine erronee, & retourner au trou-
peau de l'Eglise. Tesmoingne d'auantage ce
vertueux Prelat, que mainte fois a ouy alleguer
audit Sigismond ce passage de l'Euangile, es-
cript au seiziesme chapitre de Saint Mathieu.
Que proffitera à l'homme, quand il aura
gagné & vaincu tout le monde, & il
faict perte de son ame? Parolle veritablemēt
digne d'un tel prince: Desquels tous sus nommez
auez suiuy la trace, par tant d'insignes trophées
& victoires qu'auez rapportees de vos enne-
mis, pour maintenir l'honneur de Dieu, esleué
& auancé le regne de son fils. Il vous a orné de si
singuliers dons, & rares vertus, qu'estans espan-
dues en toutes les parties de la terre, auez esté
appellé en Poloigne pour souuerainemēt regir &
gouuerner un peuple fort Chrestien & belli-
queux. Et pour tant de traualx, labours, & pe-
rils qu'auez soustenus, nous recognoissons en tout,
& par tout, avec humble remerciemens, le bien
& repos que par vos proesses vous nous auez

53
procuré. Ne doutant pas que n'auez esté suscité
de Dieu, pour tirer son peuple & son Eglise
d'un abisme de mal'heurs, où miserablement el-
le estoit precipitee. Et en monument eternel &
souuenance de si singuliers benefices, qu'auons
receu de vostre main: Nous protestons deuant
Dieu & ses anges immortels moy, & mes con-
freres, qui sont icy, que nous vouons & sacrificions
nostre cœur, & nos ames, & tout ce que nostre
Seigneur a mis en nous, à vous faire treshumble
seruice, & prieres en public & particulier: à fin
qu'il luy plaise vous assister en toutes vos sain-
tes entreprises, & prosperer le cours entier de vo-
stre aage pour seruir perpetuellemēt à sa gloire.

O R apres que le Roy eut faict sa priere
& oraison à Dieu en ladiète Eglise, fut
conduit en l'ordre cy dessus iusques au
Chasteau préparé le plus richement d'ot
l'on se peut aduifer. Auquel allant & pas-
sant par la place de l'Estape tous les en-
fans de la ville, tant de pied que de che-

54
ual qui là l'attendoient le resaluerent: Et apres vne infinité de harquebuzades & pistolades qui furent tirees par l'espace d'une bonne heure, vn chacun se retira en sa maison.

ENCORES pour decorer le triomphe, & le rendre plus celebre & magnifique, ont esté erigez quatre portaux fort richement elabourez en toute excellence d'architecture, desquels à present ie ne m'occupe à descrire par le menu, l'industrioux, superbe, & subtil artifice: Car autrement me seroit plustost traicter reigles & preceptes d'architecture, & entreprendre sur l'estat de ceux qui en font profession ordinaire, que de suyure mon dessein. Et me suffira de dire qu'ils estoient dressez és lieux eminents, par lesquels sadicte Majesté deuoit passer, & preparez en l'honneur d'iceluy, à fin de perpetuer la memoire de ses vertus heroïques, dont

55
sa tres illustre alteſſe est plus que humainement doueë: L'vn desquels estoit posé à l'endroiçt de la porte des Tourelles à entrer sur les ponts, où y auoit à dextre les armes de France, & à fenestre celles de Poloigne, enuironnees de festons de Laurier, & pour trophee.

HENRICO POLON. REGI. GAL-
LICAR. FACTION. INVICTIS.
EXPVGNATORI. POP. AVREL.
HONORIS ERGO. D. D. QZ.

ET à la verité se nous eust esté vne notte d'infamie, & d'ingratitude bien remarquable, si nous ne l'eussions magnifié d'un cœur ouuert, & manifeste, pour quatre raisons. La premiere que nous deuoins de tout droict, diuin, naturel, & humain executer la iussion de nostre souuerain: La seconde qu'il est son Lieutenât general: La tierce pour n'estre en obiect d'in-

56
gratitude (peché merueilleusement de-
testable & desplaisant à Dieu & aux hô-
mes) enuers iceluy seigneur qui s'est expo-
sé en si hazardeuses batailles , & prin-
ses de villes pour nostre liberté: Ausquelles
se fôt apparues estre en luy seul les forces
d'Hercules, la hardiesse d'Hector, la no-
blesse d'Alexandre, l'engin de Pyrrhus, &
la fortune de Scipion , faisant trembler
avec ses foudroyâtes armes ce bas hemis-
phere, & les contendans contre le ciel &
la courône Françoisse: Et la quarte & der-
niere raison est pour epinicie, & congra-
tulation de son heureux succez , & exal-
tation en sa dignité Royale,

V N autre des portaux estoit dressé à la
porte saint Iaques à entrer du pont en
la ville, par dessus la cornice d'iceluy e-
stoit esleué vn sode chargé d'vn plinthe
sur lequel estoient posees trois somptu-
euses Deesses: C'est assauoir RENOM-

mee

57
M E E aislee, & de sa buccine sortoit ceste
tant serieuse sentence, extraicte du psal-
miste Royal Dauid legitimemēt adaptee
pour insigne de merite au munificque,
& preleu Roy de Poloigne.

DILEXISTI IUSTITIAM, ET
ODISTI INIQUITATEM: PRO-
PTEREA VN XITTE DEVS, DEVS
TVVS, OLEO LÆTITIÆ.

C'EST le loyer ordinaire des princes
vertueux, de recueillir le fruit de leur
Iustice en honneurs, lesquels ils n'au-
ront pourchassez, & sur ce subiect, les
historiens anciens nous fournissent infi-
nis exemples: Comme entre autres de
Numa Pompilius: Lequel apres le decez
de Romulus, feust instamment requis
par ambassades de succeder au Royau-
me. Ce qu'il refusa & apres s'en estre ex-

H. j.

58

culé en fin le receut. Autant en est tesmoigné, de Quintius, de Sertorius, Pertinax, Vespasian, Lothaire III. Lesquels ont eü plus de peine à refuser & s'excuser des empires & royaumes, qu'ils n'ont eü de soucy à les briguer, ne conquerir. Comme font plusieurs, qui pour s'esleuer aux honneurs n'espargnent or, argent, sang, amis, ne tout ce que l'ambitiõ leur moyenne pour y paruenir: Ce que les natiõs estrangeres & incogneüs ont volontairement presenté, aux vertus recõmandees de HENRY DE VALLOIS ainsi que nous est d'abondant & bien à propos demonstré, par autre Deesse PALLAS portant en main la courõne Polognoise & à icelle estoit ioinct ce verset.

REGNUM RECTE FACIENTI
BVS OFFERT.

59

C O M M E de fait la seule vertu luy a presenté la courõne: Ou bien pour parler plus intelligiblement, se sont les estats Polognois, qui estans abstraicts & ravis en ses vertus inenarrables, cõtèmplation & apprehension de ses perfections, l'ont trié, & choisi comme gemme, & pierre precieuse entre tant d'illustres compedi-teurs, à fin de (par son moien) retourner en vn siecle plus que doré, qui reüssira perpetuellement à leur felicité, honneur, & gloire. Et non sans raison. Attendu ses vertuz heroïques. Car si Lyfander a reputé, & iugé le Roy Cyrus tres-heureux, pour auoir ioincte la vertu avec la fortune: De combien doit on plus extoller ce magnifique Prince Gaullois auquel fortune a ceddé à sa vertu? Et pour ce excelle non seulement ledict Cyrus, Mais en foy Sexte Pompee fils du grand Pompee, Alexandre, & Scipion: En pieté naturelle Metellus surnommé Pius, les

H. ij.

60
trois Decius, Ptolomee, & Seleucus: En hospitalité Massinissa, Scipion le grand, Cæsar, & Theophraste: En prudence Quintius Fabius Maximus. Est outre inuincible & constant en toutes ses actiõs comme Hannibal, Mansuetude autant ou plus qu'Alexandre le Grand, lequel vsoit de telle facilité & douceur, que mesmes il escoutoit ceux qui reprochoient ses vices: Courageux en cõparaisõ de Caius Cæsar, & Paule Æmille. En Pieté, & Justice diuine, naturelle, ciuile, & iudiciale, imitant les vestiges & traces Tres-Chrestiennes (comme en toutes autres vertus) des Roys magnanimes ses progeniteurs, & en peculier, le bon Roy nostre souuerain & naturel seigneur, CHARLES VIII. à present regnant, qui plus que tous les autres à ces vertus celestes infuses de Dieu heureusement en son esprit, & comme vn Hercules porte d'allegresse ces deux fortes colõnes de PIETE ET

61
IUSTICE en sa deuisé, pour seruir de mirouer & patron à ceux qui sont, & qui meritét, estre colloquez en ceste dignité Royale.

ET l'autte Deesse estoit FRANCE la-
quelle d'vne merueilleuse grace & modestie, disoit comme pensue. HUNC MIHI FILIVM, ET MARTE PONENTEM, ET PRUDENTEM NATIONES. En quoy nous sommes perplex à resouldre, assçauoir si les estats de Poloigne, sont plus heureux de iouïr d'vn tel Prince, que nous infortunez d'en estre priuez. Hesiodé a faict deux rangs de Sages, mettant au premier ceux qui d'eux-mesmes sont assez aduisez: Au second ceux qui empruntét d'ailleurs conseil dont ils manquét, ainsi que plusieurs Roys, nations & prouinces ont attiré à
H. iij.

eux les hommes sages, pour par leur prudence conduire mieux les affaires de leur republique, comme Platon & Dion ont manié sous Dionysius, le Royaume de Siracuse. Or pour ce que ordinairement l'ó souhaitte à vn Prince qu'il soit *Augusto felicior, Traiano melior*, Dieu ayant ia fait l'vne & l'autre grace au Roy de Poloigne: reste qu'il suyue c'est aduertissement.

*Tu regere imperio populos Henrice, memento,
Ha tibi sint artes: paci que imponere morem.
Parcere subiectis, & debellare superbos.*

ET pour reuenir d'ou nous sommes destournez, vn autre desdicts portaux estoit posé au dedás de la ville au lieu où fouloit estre la porte Dunoise, auquel y auoit pareillement esleué au dessus de la cornice vn sode, chargé d'vn plinthe en admortissant, en la circonferace duquel estoit à pied droit esleuee *AURELIA* Deesse de grand renom, laquelle d'vn

intrinsecque souspir, & indicible regret, s'excusoit, ainsi qu'il estoit insculpé au frondeau du sode, entre deux arules en façon de stilobates chargez de deux grands vases entremoullez d'antique.

FIDA MEOS COLVI NVLLO
NON TEMPORE REGES:
QVOD FACTVM SECVS EST, VIS
HÆC FVIT ASPERA FATI.
ET CVLPA HÆC MERITIS DONAN-
DA EST VNICA MVLTIS.

AH, pourroit on reuocquer en doute, que nostre premier & second exil, doie en rien maculer nostre tant authentique fidelité, acquise par nos maieurs? Non. Car pour quelque funeste & barbare conspiration de trahison & prodicion, que les Sinons ayent peu proiecter contre, & au preiudice d'icelle, & de nostre

Christianisme: Ils n'ot peu toutes fois alterer, ne desuoyer nos cœurs du droict chemin d'obeissance deuë à nostre Prince, ne nous extorquer ce beau, & excellent ioyau de loyauté & fidelité à son endroict: Ne semblablement nous raurir ce sacré depost, qui nous a esté donné par le sainct Esprit, emané de IESVS CHRIST, entretenu, & maintenu, d'un commun consentemēt vniuersel, & antique, marqué, & caractéré en nos fronts.

ET l'autre portail estoit dressé à l'étrée de l'Estappe de ladicte ville, du costé de ladicte eglise cathedrale, à l'endroict de l'antique porte de l'ancienne enclostore, accompagné de grandes colonnes Ioniques architraues, moulures, frizes, cornices par bonne & iuste symmetrie, enrichi (côme estoient les autres) de viues couleurs, de si plaisante & artificielle structure,

structure, edifiez selon l'art d'architecture, que pourroient estre ceux, qui sont bastis sur fondement solide: & en vn tableau pendant au sode on pouuoit lire.

HEV QVAM NOSTRA INGENS
COMITATVR GAVDIA LVCTVS.

POVR demonstrier par lesdicts habitans, leurs esprits estre combatus de deux contraires passions, procedantes toutesfois d'un mesme subiect, & personne: Afauoir d'une grand' aise, & alegresse, d'auoir c'est heur de veoir à l'œil cil de qui ils auoyent entendu par la constante renommee & cogneu aussi les diuines vertuz, & merites: D'autre part du regret de sa departie de ce Royaume, où il a pris sa naissance, nourriture, & execution des exploicts belliqueux & heroïques entreprises. Dequoy lesdicts habitans porteroient quasi enuie & ialousie aux estrangers, qui en recueilleroient la iouissance.

A ceste cause peuuent à bon droict dire le contenu en ce verset, que leur ioye est accompagnée d'un grand dueil. Ne plus ne moins que les anciens Grecs appelloient volupté aigre douce.

VOILA en sommaire ce qui s'est passé au faict de ladicte entree, lequel Amy Lecteur, ie te prie vouloir accepter d'au si bonne volonté, que par effect sa Majesté la receu, pour fragment de benignité de ladicte ville: Et ne consideres tant ce qui a esté faict, que ce que nous auons voulu faire. D'autant que si nous n'auons peu correspondre au deuoir, auquel l'eminance de son estat, & nostre office nous astreignent: Cela se doit attribuer non à faute de vouloir bien affectionné, Mais à la grandeur de ses merites, & à la petitesse de nos forces. Ainsi que vous Monseigneur d'Entraignes sçauiez fort bien, autrement ce present recueil n'eust esté

pré dre l'air pour la crainte d'aucuns censeurs critiques. Car s'il aduient que noz œures soient trouuées bonnes & louables, & qu'elles soient louées par aucuns (côme il ne se peut faire autrement) elles seront neantmoins blasonnées par infinis, & pour vn collaudateur, nous aurôs mil detracteurs, & pour vn Apollon mil Midas, ignorans ce que nous enseigne l'Apostre au treiziesme chapitre de l'epistre aux Rommains, *Qui diligit proximum legem impleuit.* Et ores qu'il se trouuast quelque sycophante, nous auons par aduantage sur luy que medisance est inferieure à nostre louange.

FIN.

AVROY DE PO-
LOIGNE.

O D E.

SI les mignons des Dieux
Sont les Roys glorieux :
Que nous iugeons des faiçts
Vertueux par eux faiçts.

Il faut malgré enuie,
Maintenir par ta vie
HENRY, qu'ils ont tes iours
Caressé à tousiours.

Car un grand Roy pour pere
T'ont donné, & pour mere,
Princesse vertueuse,
Et à iamais heureuse.

Qui d'excellente gloire,
Merrent en ta memoire,
Et en ton noble cœur,
TOVSIOVRS DIEV EST VAINCVRE.

Tu as ceste sentence,
Par la haute puissance
Du grand Dieu de la haulte,
Accomply comme il fault.

Quand de grand' hardiesse
En ta basse ieunesse,
As brisé les efforts
Des rebelles bien forts :

Si que virilement,
Leurs forces viuement,
En batailles rangees,
Trois fois as renuersees.

De là, la sainte Eglise,
Quasi bas (helas) mise,
A repris sa vigueur,
Et sa premiere fleur.

Pour iuste recompense
Son espoux d'alliance
IESVS-CHRIST, t'environne
Le Chef d'une Couronne.

Et te donne en partage
Peuples en heritage,
Peuples victorieux
Sur tous ses enuieux.

Que si ie vouloy dire,
Ou bien pouuoy descripre
Le reste de vertu
Dont tu es reuestu.

Te demanderoy tousiours,
Des iours apres des iours,
Pour entreprendre à faire
Vn impossible affaire.

I. iij.

Ainsi que feit iadis,
Simonides requis
De diffinir l'essence,
De Dieu, & sa puissance.

Quoy donc, Muse, dy moy,
Fault-il demourer coy ?
Non : Mais en euidence
Fay selon ta puissance.

Parquoy vn peu diras,
De luy, puis finiras :
Faisant humbles prieres
Au grand Dieu des lumieres.

HENRY tres-glorieux,
La faueur des hauts cieux,
Te suit comme compagne
Soit en ville, ou campagne.

D'aultant que tiens la Loy
Fermement, & la Foy,
De tes progeniteurs
Du seul bien amateurs.

Suit apres Picté,
La Debonnarreté :
Des arts la cognoissance
Et des sœurs la science.

La science Royale,
Qui te rend immuable,
Soit en faitz, ou en dictz,
Que pense, & que tu dis.

De façon que la France
A eu ton excellence
De tout temps admirable,
Comme à son Roy feale.

Or pour mettre une fin,
Au mien present dessein :
Te diray ma priere,
Que veux estre ordinaire.

HENRY Roy de Polongne,
Le Dieu viuant te donne,
Regir hommes soubs toy,
En Iustice, & en Foy.

Que pour ce faire il face,
Que tu sois en sa grace
Continuellement :
Ainsi qu'es de present.

Car sans doute seras
Heureux, & floriras,
Tant icy bas, qu'es cieux
Où viuent tés ayeux.

RESPIRANS SPERO.

A M. Rousseau, Notaire à Orleans.

Ton heur est grand, & trois fois grand encores
Tres-cher Rousseau: Car apres avoir veu
Le Helicon, le Parnasse fourcheu,
(Manoirs sacrez des sœurs que tu adores,)
Tu as attainct leur nectar pretieux,
Et l'ambrosic (digne past des haults Dieux)
Ialouzant ceux qui d'une meigre envie
Se font censeurs du labeur de ta vie.

OTIVM IN OTIO.

1848

1848

35841



НАУКОВА БІБЛІОТЕКА ОНУ імені І. І. МЕЧНИКОВА

3602